

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	19
- votants par procuration	8
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoint,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Xavier PICAUVET

qui donne pouvoir à M. Patrick WALCZAK

M. Jean-Paul MANGIN

qui donne pouvoir à Mme Sylvie LEGENTIL

M. Romuald HAUCHECORNE

qui donne pouvoir à Mme Carole BIGUEUR

M. Frédéric LE PAGE

qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

Mme Fabiola ANQUETIL

qui donne pouvoir à Mme Claudine COUTURE

Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)

qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEROUX

M. Paul DHAILLE

qui donne pouvoir à Mme Christine DECHAMPS

M. Teddy LECLERC

qui donne pouvoir à M. Jean-Yves GOGNET

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.27/02.20**

**Objet : Budget Restauration  
Compte Administratif 2019**

**Délibération n°: D.27/02.20**

**Objet : Budget Restauration  
Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget annexe Restauration.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2019 (n°D.56/04.19) approuvant le budget Restauration 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Considérant que M. Patrick CIBOIS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Maire de Lillebonne s'est retiré pour laisser la présidence à M. Patrick CIBOIS au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

**Délibération n°: D.27/02.20**

**Objet : Budget Restauration  
Compte Administratif 2019**

Conformément aux balances du receveur municipal, le Compte Administratif 2019 du budget Restauration se présente de la manière suivante :

		Année 2018			Année 2019		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	0,00	312 077,32	312 077,32	0,00	339 723,05	339 723,05
	Mandats émis (B)	0,00	401 020,27	401 020,27	0,00	387 357,61	387 357,61
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>0,00</b>	<b>-88 942,95</b>	<b>-88 942,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 634,56</b>	<b>-47 634,56</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>150 593,73</b>	<b>150 593,73</b>	<b>0,00</b>	<b>61 650,78</b>	<b>61 650,78</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>0,00</b>	<b>61 650,78</b>	<b>61 650,78</b>	<b>0,00</b>	<b>14 016,22</b>	<b>14 016,22</b>
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	3 721,50	0,00	3 721,50
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 721,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 721,50</b>
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>0,00</b>	<b>61 650,78</b>	<b>61 650,78</b>	<b>-3 721,50</b>	<b>14 016,22</b>	<b>10 294,72</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- l'achat des repas .....	92 610,96 €
- le remboursement des salaires à la Ville .....	183 028,37 €
- le remboursement des salaires au CCAS .....	77 966,46 €
- les fluides .....	3 712,00 €
- le véhicule de portage des repas (location et carburant) .....	9 315,39 €
- la location et charges immobilières .....	18 629,43 €
- les frais d'entretien de la salle, rue du Lin .....	247,50 €
- les dépenses de restauration .....	1 167,12 €
- les créances admises en non-valeur (D.130/12.19) .....	680,38 €
<i>Total</i>	<b>387 357,61 €</b>

Les recettes comprennent :

- les repas livrés à domicile et pris à la salle du Lin .....	133 622,35 €
- les repas pris à la salle du Lin par le personnel.....	3 220,54 €
- le remboursement des salaires par le GIP.....	173 528,33 €
- la participation du CCAS pour l'organisation des activités destinées aux seniors .....	4 350,00 €
- la subvention de la Ville .....	25 000,00 €
- les produits exceptionnels.....	1,83 €
- l'excédent 2018 reporté.....	61 650,78 €
<i>Total</i>	<b>401 373,83 €</b>

La section fonctionnement dégage un excédent net de **14 016,22 €**.

**Délibération n°: D.27/02.20**  
**Objet : Budget Restauration**  
**Compte Administratif 2019**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui sont repris au budget primitif 2020 s'élèvent à :

Dépenses : 3 721,50 €  
Recettes : 0,00 €  
Solde : - 3 721,50 €

Ainsi, les disponibilités à reprendre au budget primitif 2020 sont de 10 294,72 €.

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget Restauration dont les résultats sont les suivants :
  - Section Fonctionnement :

- dépenses .....	387 357,61 €
- recettes .....	401 373,83 €
- résultat 2019 (excédent).....	14 016,22 €

- Section Investissement :

- dépenses reportées.....	3 721,50 €
---------------------------	------------

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE,**

**SOIT 26 VOIX POUR, M. LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

